



EN POITOU-CHARENTES FOGEFOR thématique : **Rédiger son plan simple de gestion**

Le Plan Simple de Gestion est un document obligatoire pour toutes les forêts de plus de 20 hectares. Il est propre à chaque propriété, composé d'un état des lieux de la forêt et d'un programme d'interventions (coupes et travaux) pour une durée de 10 à 20 ans au choix du propriétaire.

Il peut être rédigé par le propriétaire lui-même, ou avec l'aide d'un gestionnaire forestier de son choix.

Il peut également être rédigé pour des propriétés dont la surface est supérieure ou égale à 10 ha car c'est d'abord un outil technique pour le propriétaire. Il permet une meilleure connaissance de sa forêt; un suivi de la gestion de ses parcelles, la continuité de la gestion, lors de la succession ou de la vente du patrimoine forestier.

Il constitue également une garantie de gestion durable sous réserve d'exécution du programme de coupes et travaux prévu, et, à ce titre, il permet au propriétaire forestier de bénéficier d'aides publiques et de dispositions fiscales adaptées (régime « Monichon », IFI, DEFI, ...).

Objectifs de la formation :

Renouveler ou établir, soi-même, son Plan Simple de Gestion. S'impliquer dans sa rédaction et chercher à mieux le comprendre.

Tarif de la formation:

160,00 € les 4 journées de formation, règlement par chèque établi à l'ordre du FOGFOR Limousin - Poitou-Charentes.

Les journées sont indissociables, vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire à quelques journées.

Reste à la charge des stagiaires : les repas et les déplacements réalisés avec leur propre véhicule.

Lieu : confins des départements des Deux-Sèvres, Vienne et Charente

Horaires : de 9h00 à 17h00

PROGRAMME : dates à définir - octobre, novembre, décembre 2024

✓ Jour 1

En salle : Exposé sur le PSG : nature et contenu du document.

Sur le terrain : Repérage sur plan, repérage des limites de la forêt, repérage des chemins, reconnaissance botanique des espèces forestières

✓ Jour 2

En salle : Exposé sur les différents peuplements forestiers. Itinéraires techniques. SRGS.

Repérage sur photo aérienne des différents peuplements.

Sur le terrain : Description des peuplements.

✓ Jour 3

En salle : Rédaction de la 1^{ère} partie du PSG (description de la forêt avec matrice PSG).

Les itinéraires techniques possibles pour chaque peuplement.

Sur le terrain : Travaux pratiques sur les itinéraires techniques : mesures dendrométriques, planification d'éclaircie, marquage éclaircie,...

✓ Jour 4

En salle : Les milieux naturels associés à la forêt.

Les aspects réglementaires du PSG et le contrôle.

Objectifs et règles de culture (récapitulatif des données recueillies le 3^{ème} jour).

Sur le terrain : Réalisation du programme de travail (coupes et travaux)

Bilan du stage.